



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 2 mai 2024

Présidence : M. Charles Koller

Objet : Préavis n° 2024/05 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024

* * *

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/05,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2024 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 165'500.- (cent soixante-cinq mille cinq cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 50'400.- (cinquante mille quatre cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;
2. de compenser la péjoration du résultat de Fr. 115'100.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1^{er} janvier 2024.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2024 est dès lors arrêté comme suit :

	charges	revenus
Excédent de charges initialement prévu au budget 2024	Fr. 3'753'200.-	
Charges complémentaires	Fr. 165'500.-	
Revenus complémentaires	Fr. 50'400.-	
Totaux	<u>Fr. 3'918'700.-</u>	<u>50'400.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de charges)	Fr.	3'868'300.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	<u>- 3'868'300.-</u>
Nouvel excédent de charge prévu au budget 2024	Fr.	<u>-.-</u>

Ainsi délibéré en séance du 2 mai 2024

Le Président


Charles Koller



La Secrétaire


Silvana Passaro